

AUBIGNOSC



BULLETIN MUNICIPAL



LE MOT DU MAIRE



Les travaux de la station d'épuration, des réseaux d'assainissement et d'eau potable (pour ce qui concerne la desserte du Forest) sont maintenant sur le point d'être terminés.

Au final, ce seront donc un peu plus de 1 700 000 € toutes taxes comprises, que la commune aura investi dans ce chantier, qui aura nécessité trois années de démarches et six mois de travaux.

Pour le financer, nous avons obtenu environ 750 000 € de subventions (Etat, Conseil Régional, Conseil Général et Agence de l'Eau) et avons eu recours à l'emprunt à hauteur de 450 000 € sur 30 ans (ce qui correspond à la durée de vie minimum de ce type d'investissement). Par ailleurs, en attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA, nous avons dû également contracter des prêts relais, à court terme, remboursables par anticipation, sans pénalités pour 1 100 000 €.

Soucieux d'augmenter le moins possible le prix de l'eau et de l'assainissement, j'ai présenté au vote du conseil municipal, qui l'a validé, un budget 2012 économe, notamment pour la partie fonctionnement. C'est ainsi que le poste « charges à caractère général » qui était de 82 000 € au budget 2011 passe à 68 000 € en 2012. Nous allons devoir faire des économies un peu partout, cela permettra de dégager des moyens que nous pourrions affecter au budget annexe des services de l'eau et assainissement.

Cette situation durera tant que nous n'aurons pas remboursé les prêts à court terme (deux ans maximum), c'est-à-dire, tant que nous n'aurons pas encaissé les subventions ainsi que le remboursement de la TVA.

Ensuite, nous retrouverons des marges de manœuvre car nous n'aurons plus à supporter les charges d'intérêts des prêts relais qui représentent environ 26 000 € par an.

Vous verrez, à la lecture de ce bulletin, qu'il y a cette année, un peu moins d'argent pour les associations (un courrier leur a été adressé pour leur en expliquer la raison).

Il n'y aura également aucune dépense de petits investissements.

Vous verrez également que pour équilibrer le budget, le conseil a décidé une augmentation des trois taxes communales de 5%. Néanmoins, par rapport à nos voisins et à la moyenne départementale, elles restent encore très en deçà.

En contrepartie, nous nous sommes dotés d'installations performantes, vitales pour le village, qui mettront fin au rejet direct de nos effluents dans le milieu naturel et au gaspillage d'eau potable, par la suppression des pertes sur le réseau qui alimente le Forest et qui est maintenant refait à neuf.

Ce sont des investissements lourds que nous avons réalisés mais ils assurent la pérennité de nos réseaux, a minima, pour les trente prochaines années.

Je tiens, une nouvelle fois, à remercier tous ceux qui ont accepté la création de servitude dans leurs propriétés privées afin de permettre la création d'un ouvrage collectif, au service de tous, et plus particulièrement ceux, que rien n'obligeait à le faire mais qui l'ont accepté parce que cela permettait de réduire les coûts pour la collectivité.

Enfin, j'aborderai le Plan Local d'Urbanisme. Dans sa séance du 19 avril 2012, le conseil municipal a arrêté le projet de P.L.U. Si tout se passe bien, ce dernier entrera en application fin 2012.

Pour terminer ces quelques lignes, deux mots sur l'évolution de notre communauté de communes qui doit prochainement accueillir la commune de Peipin. La dernière réunion de travail s'est tenue le mardi 03 avril en mairie de Montfort, en présence du bureau d'études que nous avons mandaté pour étudier les conséquences financières et fiscales de ce rapprochement. Au cours de celle-ci, le volet « recettes » a été étudié. Une prochaine réunion permettra l'étude des charges.

L'impression générale qui se dégage est que cette opération sera bénéfique pour tous.

*Nous aurons l'occasion d'évoquer tous ces sujets, lors de notre, désormais traditionnelle, réunion publique de milieu d'année, qui se tiendra le **jeudi 28 juin 2012 à 18h30** à la salle des fêtes et à laquelle je vous invite tous à participer.*

Amicalement,

René AVINENS.

REALISATION DE LA STATION D'EPURATION

Une deuxième réunion d'information s'est tenue à la salle des fêtes le 11 janvier 2012 :



Monsieur Jean-François ROBERT du bureau d'études ENVEO et René AVINENS, maire, ont donné des informations sur la station et les réseaux, Le maire a rappelé l'obligation de raccordement dans les 2 ans à compter de l'achèvement des travaux. **La SEM transmettra un courrier à toutes les personnes concernées.**

Le coût des boîtes de branchements a été fixé à 451 € TTC. Pour les immeubles collectifs, le coût sera multiplié par le nombre de logements desservis. La facturation sera effectuée après la réception des travaux (prévue fin juin)

L'évolution du chantier en photo. LE FOREST



CE QUE VOUS NE VERREZ PLUS ...



L'enfouissement des réseaux secs a permis de faire disparaître toutes ces « toiles d'araignées » disgracieuses.

PLACE DU PUIITS -



Des riverains intéressés



AVANT

APRES



Allée des platanes .



Place du puits ...



Impasse Vieille Chapelle...



Impasse des Peupliers



Route de l'Eglise et Chemin du gué



**LA STATION
D'EPURATION**

**L'évolution du chantier en photo ...
*suite ...***



**La STEP est quasiment terminée. Sa mise en service est prévue mi-juin.
Les roseaux vont être plantés en juin**

LES POSTES DE RELEVAGE

1 / À la station d'épuration



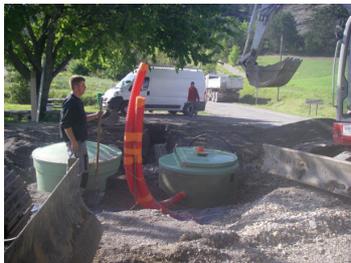
Ce poste de relevage servira à renvoyer les effluents qui arrivent du Forest (en gravitaire) vers la station



2 / Quartier des Amarines



le poste de relevage des Amarines renverra les effluents sur le réseau du village existant



3 / Quartier des Jardins

Il s'agit du poste de relevage principal. Il renverra les effluents de tout le village vers la station



Le bassin d'orage
8



REALISATION DE LA STATION D'EPURATION ET RESEAUX

Les entrées d'eaux claires parasites ont été supprimées en grande partie sur la voie communale « Montée du Château ».

Le schéma directeur d'assainissement a mis en évidence le branchement de gouttières directement sur le réseau d'eaux usées. Nous demandons aux personnes concernées de bien vouloir déconnecter, au plus tôt, leurs gouttières.

Les arrivées d'eaux pluviales massives vont générer un débordement du bassin d'orage et un dysfonctionnement de la station d'épuration.

Merci de votre compréhension.

RECEPTION
DES TRAVAUX
JUN 2012

Augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement :

Cette question a été préalablement évoquée lors du conseil municipal du 15 décembre 2011 et la décision a été prise lors du conseil du 16 février 2012.

Rappel = Au 1^{er} janvier 2012.... le prix TTC du m³ eau + assainissement est de : **2.48 €** avec la répartition suivante :

Libellés	Part SEM	Part Comm.	Redevances diverses	MONTANT HT	TVA à 5.5 %	Montant TTC	Total TTC €/m 3
EAU	0.5209	0.35	0.25	1.1209	0.0616	1.1825	1.1825
Abonnement EAU	20.43	45.74	0	66.17	3.6394	69.81	0.5817
Assainissement	0.1639	0.35	0.15	0.6639	7 %	0.7104	0.7104
					0.0465		
TOTAL							2.4746

Jusqu'alors, seule la part assainissement a été augmentée ; la politique du Conseil Général pour obtenir les aides financières aux taux maximum ayant conduit le conseil municipal à augmenter à 2 € hors taxes, minimum le m³ (eau + assainissement + abonnement). Par délibération en date du 21 février 2011, le conseil municipal a décidé que la surtaxe communale d'assainissement sera augmentée progressivement jusqu'à atteindre 0.45 € HT au 1^{er} juillet 2012.

→ Afin de faire face aux coûts de réalisation des travaux d'eau potable, le prix de la surtaxe communale « EAU » sera porté à 0.40 € HT à compter du 1^{er} juillet 2012

→ Création d'une part fixe (abonnement) pour la part « assainissement » : Le prix de cet abonnement « ASSAINISSEMENT » sera de 15 € HT/an.

**Le prix au m³ sera au 1^{er} juillet 2012 :
EAU + ASSAINISSEMENT de 2.7747 € TTC**

A compter du
1er juillet 2012
2.77 € / m 3

libellés	Part SEM	Part Cne	Redevances diverses	Montant HT	TVA à 5.5 %	montant TTC	Total TTC €/m 3
EAU	0.5209	0.40	0.25	1.1709	0.0644	1.2353	1.2353
Abonnement EAU	20.43	45.74	0	66.17	3.6394	69.81	0.5817
Assainissement	0.17	0.45	0.15	0.77	7 %	0.8239	0.8239
					0.0539		
Abonnement assainissement		15 €	0	15	1.05	16.05	0.1338
TOTAL							2.7747 €

REALISATION DE LA STATION D'EPURATION (suite)

Exemple de facturation à partir de juillet 2012 :

Factures TTC	120 m3	150 m3	200 m3
Eau TTC : 1.2353 €	148,23	185,29	247,06
ASS. TTC : 0.8239 €	98.87	123.58	164.78
Abonn. EAU : 69.81 € TTC	69,81	69,81	69,81
Abonn. ASS : 16.05 € TTC	16,05	16,05	16,05
TOTAL TTC	332.96	394.73	497.70

LES TRAVAUX SUR LES RESEAUX SONT QUASIMENT TERMINES.

Sauf intempéries, tout devrait être terminé d'ici mi-juin.

Les réceptions de travaux (contrôles, conformité, etc.) ont commencé.

LA STATION D'EPURATION VA ETRE MISE EN SERVICE.

Afin d'assurer une meilleure reprise, la plantation des roseaux se fera en deux temps; environ 60 % à la mise en service et les 40% restant fin octobre.

LES POSTES DE RELEVAGE ont été implantés. Les travaux sont en cours d'achèvement.

Dès réception des consuels, les coffrets électriques seront mis en service.

Le sérieux du bureau d'Etudes ENVEO et des entreprises attributaires (MINETTO, ATELIER-REEB et la SAUR) a permis un déroulement des travaux sans problèmes majeurs.

Le maire remercie à nouveau la population d'avoir supporté les nuisances dues aux différents chantiers mais l'intérêt général c'est l'affaire de tous.

Depuis le 1er janvier 2012, le montant de la P.R.E. (Participation pour le Raccordement à l'Egout) est de 1500 € hors taxes



Dans sa séance du 19 avril 2012, le conseil municipal a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme après une ultime réunion avec les « PPA », Personnes Publiques Associées à l'élaboration du PLU (services de l'Etat et tous les organismes concernés) soit une trentaine de personnes conviées. Il a également tiré le bilan de la concertation (2004—2012).

Concernant les dossiers « Zone d'activités des Présidentes » et le projet photovoltaïque des Crouzourets, le maire et l'adjoint délégué à l'urbanisme avaient préalablement rencontré, en mairie, le Président de la Chambre d'Agriculture (le 14 février dernier) et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires (le 22 février 2012). Le maire les a conviés afin qu'ils puissent venir se rendre compte sur place de la réalité des enjeux agricoles. En effet, l'intérêt agricole, formulé par la Commission des Sites à l'automne dernier, n'est pas vraiment majeur. Le site est grandement occupé par divers réseaux viaires (autoroute, routes départementale et nationale, voie ferrée).

Concernant la protection des périmètres de captages, l'arrêté préfectoral interdit tous les produits phytosanitaires, l'engrais, l'élevage, le pacage... à l'intérieur du PPRa.

Même l'agriculture bio serait encore trop comminatoire.

Que peuvent faire les agriculteurs si l'outil de travail ne peut être utilisé ?

Le dossier ainsi arrêté a été transmis aux services de l'Etat et aux PPA. Ces services et organismes ont **3 mois** pour formuler leur **avis**.

Les prochaines étapes de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

• l'enquête publique; elle se déroulera en mairie fin août et pour une période de 31 jours consécutifs. Etape importante pour la population. Chacun pourra venir consulter le dossier de PLU complet et formuler, le cas échéant, des observations au Commissaire Enquêteur, présent lors de permanences dont les dates seront communiquées ultérieurement.

• Rédaction du rapport du commissaire enquêteur : ce dernier a **1 mois** pour remettre son rapport.

• Finalisation du PLU au regard de l'avis des PPA et des conclusions du rapport du commissaire enquêteur : éventuellement ajustements apportés au dossier

• Approbation du PLU : le conseil municipal approuvera le Plan Local d'Urbanisme. Le dossier d'approbation sera transmis à la Préfecture pour contrôle de la légalité (+ 2 mois).

PLU exécutoire
fin 2012

LA COMPTABILITE COMMUNALE

Les résultats pour l'exercice 2011 sont les suivants :

Pour le budget général :
L'excédent de fonctionnement est de :
50 863.33 €
Résultat excédentaire de la section
d'investissement : 50 043.25 €

Pour le budget annexe
« eau & assainissement » :
L'excédent de fonctionnement est de :
34 722.83 €
L'excédent d'investissement est de :
408 411.74€

BUDGETS 2012

Les documents budgétaires s'équilibrent en recettes et en dépenses. Les montants s'élèvent à ce jour :

Budget général

Section de fonctionnement : **386 956.33 euros**

Section d'investissement : **188 126.25 euros**

Budget annexe eau et assainissement

Section de fonctionnement : **153 251 euros**

Section d'investissement : **2 540 515.57 euros**

ETAT DE LA DETTE

Pour le budget principal :

L'annuité de la dette est de 9813 € par an, soit 17.49 € par habitant.

Pour le budget annexe EAU & ASSAINISSEMENT :

L'annuité de la dette est de 45 095 € par an, soit 80.38 € par habitant

Pour 2012 et 2013, le total par habitant sera de 97.87 € par habitant.

👉 **A partir de 2014, l'état de la dette est réduit à néant sur le budget principal, le dernier prêt s'achevant en mai 2013. Sur le budget annexe EAU & ASSAINISSEMENT, il n'y aura plus les intérêts des prêts relais, l'annuité sera de 20 702 € par an, soit un montant de dette par habitant de **36.90 €****

FISCALITE 2012

Le conseil municipal a délibéré le 16 février dernier et décidé d'augmenter uniformément les taux de **5 %**.

TAXES	Pour info. : Taux communaux au niveau		Taux plafonds communaux pour 2012	AUBIGNOSC	
	départemental	national		2011	2012
HABITATION	17.55 %	23.76 %	53.56 %	1.33 %	1.39 %
FONCIER BATI	26.67 %	19.89 %	66.68 %	16.16 %	19.96 %
FONCIER NON BATI	63.59 %	48.56 %	157.09 %	48.81 %	51.25 %

FISCALITE 2012 suite

LA TAXE D'AMENAGEMENT

➤ Dans le cadre de la réforme de la fiscalité, la T.L.E. (taxe locale d'Équipement) a été remplacée, depuis le 1er mars 2012, par la TAXE D'AMENAGEMENT. Cette taxe permet le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune. Le conseil municipal a délibéré le 21 septembre 2011 pour fixer le taux de la part communale à 3.80 % (pour mémoire, le taux de la TLE était de 4 %).

Elle s'applique aux demandes d'autorisation (Permis de construire, Déclarations Préalables, permis d'aménager, etc.).

Le fait générateur de la taxe est la délivrance de l'autorisation de construire.

CALCUL DE LA SURFACE DE LA T.A. =

La surface à prendre en compte pour le calcul de la taxe d'aménagement s'entend de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80 m, calculée à partir du « nu intérieur » des façades du bâtiment (y compris caves, sous-sol, garage, abris...) déduction faite des vides et trémies.

Au 1er mars 2012, la valeur forfaitaire par m² est fixée à 693 €. Cette valeur est révisée chaque année.

SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Pour mémoire 2011...		2012
Comité des fêtes	4170	4000
Fête de la musique	800	1500
Parlaren lis aup	300	150
AGVA (gym)	860	500
Club Age d'Or	520	470
Sté de chasse	200	180
Amicale Pompiers	50	0
Amicale S. Mairies 04	100	0
Amicale PREF.-S/PREF.	50	0
APAJH	50	0
ADAPEI	50	0
Protection civile	50	0

	2011	2012
Ligue contre le cancer	50	0
Paralysées de France	50	0
Prévention Routière	50	0
FNACA	50	0
Les restos du cœur	100	100
Fds solidarité logement	350	350
CAF		
Epicerie Sociale	150	150
Le Temps des Cerises	500	500
BASIC DANSE	300	300
USCAP	300	300

A l'instar de toutes les dépenses de fonctionnement, le montant des subventions a été diminué. Seules les charges récurrentes incompressibles et les contingents obligatoires ont été maintenus.

Travaux communaux

Le tour des arbres a été désherbé thermiquement



Le fauchage des voies et espaces communaux a été réalisé sur tout le territoire



**NAISSANCE
A AUBIGNOSC**

C'est avec une grande émotion que le maire, René AVINENS, a signé un acte de naissance sur la commune; évènement qui ne s'était plus produit depuis60 ans !!

Un nouveau petit Aubignoscain est arrivé et s'appelle TAO.

Sa maman, Ariane est la plus heureuse des mamans.



**UNE REUNION PUBLIQUE SE TIENDRA
A LA
SALLE DES FETES
LE JEUDI 28 JUN 2012 à partir de 18h30
TOUS LES THEMES POURRONT ETRE ABORDES
VENEZ NOMBREUX**

LA VIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Lure-Vançon-Durance

ORDURES MENAGERES

Grâce au développement du tri sélectif, le **taux de la TEOM**

(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) a pu être encore diminué.

Il a été fixé à **12.99 %** au lieu des 13,26 % précédemment.

Il faut donc continuer à développer le tri sélectif, nous y gagnerons tous !

**Taxe Ordures ménagères
Nouvelle baisse du taux**

Une colonne pour le dépôt des vêtements a été installée à côté des colonnes de tri sélectif.



CENTRE DE LOISIRS

A l'instar de l'année passée, la CCLVD participera pour toutes les vacances de l'année 2012 aux centres de loisirs et prendra à sa charge :

16 euros par jour et par enfant.

S.P.A.N.C.

SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur la base de l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté interministériel du 27 avril 2012, le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure le contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Lure Vançon Durance.

Ce service a pour objectif de s'assurer que tous les dispositifs d'assainissement non collectif sont conçus, implantés et entretenus de manière à ne pas présenter de risque de pollution ou de nuisance pour le voisinage.

Seules les eaux usées domestiques relèvent du SPANC.

Désormais, pour les constructions non raccordées au réseau collectif d'eaux usées, les dossiers de permis de construire devront comporter en pièce obligatoire l'**avis** du SPANC.

Tous les propriétaires de fosse septique sont invités à la réunion publique organisée le **04 juin 2012** à la salle des fêtes d'AUBIGNOSC par la CCLVD, à 18h00.

La réglementation distingue deux types de contrôle :

- * une vérification de conception et d'exécution pour les installations neuves ou à réhabiliter
- * une vérification du fonctionnement et de l'entretien pour les autres installations.

L'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes doit faire l'objet d'un contrôle avant le 31 décembre 2012.

INFORMATIONS GENERALES

BOIRE OU CONDUIRE IL FAUT CHOISIR !! PENSEZ A VOUS EQUIPER :



OBLIGATION DE POSSEDER UN ETHYLOTEST A BORD DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR à partir du 1^{er} juillet 2012

Faisant suite au décret du 28 février 2012 , obligation, **à partir du 1er juillet 2012**, pour tous les conducteurs de véhicules terrestres à moteur (sauf les deux ou trois roues ne dépassant pas 50 cm³) de détenir dans leur véhicule un éthylotest non usagé, en cours de validité et à disposition immédiate.

Quand cette obligation entre-t-elle vigueur ?

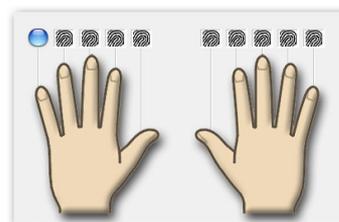
Le 1er juillet 2012 marquera l'entrée en vigueur de l'obligation. Le défaut de possession sera sanctionné à partir du 1er novembre 2012 d'une amende forfaitaire de 11 euros. Pendant cette période transitoire, il sera demandé aux forces de l'ordre de rappeler cette nouvelle obligation si celle-ci n'était pas suivie par le conducteur contrôlé.

La présence de l'éthylotest sera-t-elle contrôlée systématiquement par les forces de l'ordre ?

Les forces de l'ordre pourront demander au conducteur du véhicule de présenter l'éthylotest lors de tout contrôle, au même titre que le permis de conduire et la carte grise du véhicule.

Quel est le taux légal d'alcool autorisé au volant ?

L'alcoolémie est le taux d'alcool présent dans le sang. Elle se mesure en grammes par litre de sang (analyse de sang) ou en milligrammes par litre d'air expiré (dépistage au moyen d'un éthylotest ou mesure via un éthylomètre). Hors le cas particulier des conducteurs de véhicules de transports en commun, le taux d'alcool admis pour conduire est inférieur à 0,5 g d'alcool par litre de sang soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré.



NOUVEAU PERMIS A PUCE

Afin de répondre à la troisième directive européenne sur le permis de conduire renforçant l'harmonisation des règles applicables en la matière, le système national des permis de conduire sera profondément remanié.

Trois objectifs majeurs = la lutte contre la fraude, la garantie de la libre circulation au sein de l'Union européenne et l'amélioration de la sécurité routière. « Cette directive instaure notamment un format unique et sécurisé pour les permis de conduire délivrés dans les vingt-sept pays de l'Union européenne. » Ainsi **à partir du 19 janvier 2013**, les documents prendront la forme d'une carte de crédit, sur laquelle figureront l'état civil du conducteur, une photographie et les droits à conduire. Ce permis comportera également une puce électronique, ainsi qu'une bande de lecture optique, dite MRZ, permettant aux forces de l'ordre de lire l'ensemble des informations après connexion au fichier central. « Les nouveaux conducteurs se verront remettre ce permis dès le 19 janvier, mais il faut savoir que l'ensemble des titres en circulation, soit plus de 40 millions aujourd'hui, devront être renouvelés, **avant le 19 janvier 2033**. Les automobilistes disposent donc d'une certaine marge. »

**PROCHAINEMENT INSTALLATION D'UN
CONTROLE D'ACCES EN DECHETERIE PAR
BADGE !!!**



Particuliers : 1 badge gratuit par foyer

Professionnels et assimilés :

1 badge gratuit

Badges supplémentaire : 3€ / badge

Remplacement badge perdu ou détruit : 7€ / badge

**RESERVEZ DES A PRESENT VOTRE
BADGE !**



*(Formulaire de demande disponible
en Mairie, à la déchèterie
ou sur www.smirtom04.fr)*

INFORMATIONS GENERALES (suite)

RAMASSAGE DES « ENCOMBRANTS »

Le service municipal propose le

1^{er} mardi de chaque mois,

le ramassage des objets encombrants (T.V., matelas, sommier, etc.), intransportables dans un véhicule particulier.

Les inscriptions sont reçues en mairie jusqu'au lundi soir (veille du passage).

Les déchets végétaux et les petits objets ne sont pas concernés par la collecte.

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Dès le mois au cours duquel ils auront atteint l'âge de **16 ans**, les jeunes filles et garçons peuvent venir se faire recenser au secrétariat. Une attestation leur sera alors remise.

Celle-ci sera à conserver précieusement, Elle sera demandée lors de la journée de préparation ainsi que lors de l'inscription à divers examens et concours relevant de l'autorité publique, au permis de conduire, au baccalauréat, etc...

CITOYENNETÉ

Prochain scrutin :

→ **Elections législatives (Députés) :**
Les 10 et 17 juin 2012

La France compte 100 départements (dont 4 outre-mer) composés de 2 à 24 circonscriptions chacun selon le nombre d'habitants.

Notre département compte **2** circonscriptions

577 députés vont être élus pour 5 ans

Les députés forment l'Assemblée Nationale.
Ils se réunissent à Paris,
au Palais Bourbon

INCIVISME

Sans commentaire....

Devant la mairie



Piste de Lure

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS organise une sortie le 16 juin prochain au ZOO DE LA BARBEN. Le CCAS prend en charge 50 % du coût pour les personnes domiciliées sur la commune. La publicité a été distribuée dans toutes les boîtes à lettres. Cette sortie est ouverte à tous .

**Les inscriptions sont reportées
exceptionnellement au 5 juin 2012**

CENTRE DE LOISIRS DE PEIPIN

**Le CCAS prendra à sa charge 8 €
par jour et par enfant.**

Cette somme s'ajoutera à la prise en charge de la CCLVD

**Le CLUB DE L'AGE D'OR des communes
d'AUBIGNOSC, PEIPIN**

et CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT

*Vous invite à le rejoindre pour passer de bons
moments tous les jeudis après-midis et
participer aux repas et sorties*

Mme CHABRIER : 04 92 62 46 79

Mme RICARD : 04 92 62 49 36



N° 7

La Gazette

De la C.E.J.

En mars la Commission Extra-municipale Jeune a été reconduite pour l'année 2012.

Six jeunes âgés de 11 à 15 ans ont souhaité continuer l'aventure, un nombre certes limité mais un état d'esprit toujours autant volontaire.

Cette année la CEJ va s'investir dans plusieurs projets qu'elle organisera en partenariat avec d'autres associations du village et extra-municipales comme le Comité des Fêtes, Basic Danse, le CMJ de Peyruis, la radio Fréquence Mistral.

Ainsi le téléthon sera reconduit en décembre, la CEJ espère galvaniser autour d'elle de nouveaux partenaires pour une mobilisation encore plus grande (995€ récoltés lors du dernier téléthon.)

Elle va s'associer à d'autres Conseils Municipaux Jeunes pour les Olympiades et une opération solidaire en faveur des enfants d'Afrique.

La CEJ aimerait reconduire le pique-nique du Forest, la date restant à confirmer.

Plusieurs sorties pédagogiques sont prévues, théâtre Durance et zoo de la Barben.

Mais le premier grand rendez-vous sera la fête de la musique et de la danse, le samedi 23 juin.

Samedi 23 juin 2012 : Fête de la musique & de la danse



Organisée en partenariat avec la Mairie, le Comité des fêtes, l'association Basic Danse et la radio Fréquence Mistral, cet événement qui depuis 2009 est devenu un rendez-vous incontournable, a su peu à peu prendre de l'ampleur pour atteindre des sommets cette année.

Samedi 23 juin de 17h30 à 1h du matin, pas moins de 4 groupes, (rock, folklorique et chansons françaises) donneront la mesure.

Le spectacle promet d'être chaleur, festif, convivial et détonnant.

L'association « Basic Danse » proposera quelques 15 chorégraphies de danse enfant et adulte et le comité des fêtes assurera la restauration rapide ainsi que la buvette.

Egalement au programme pour les jeunes, la réalisation de chansons à l'occasion d'une formation de création de textes avec l'atelier « ça gratte ».

Celui-ci s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 15 ans.

L'atelier est entièrement gratuit mais le nombre de place est limité.

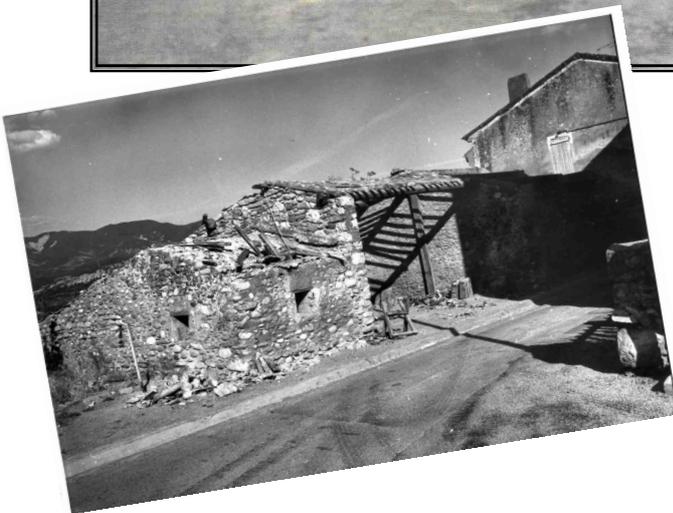
Il est donc indispensable de s'inscrire en Mairie au plus tôt.

Les participants pourront également monter sur scène accompagner d'Alex et Geoffroy pour chanter leurs chansons face au public (ceci n'est pas obligatoire).

Enfin l'équipe de Fréquence Mistral assurera 3h de direct entre 21h et 24h avec la diffusion de trois concerts et un plateau invités avant chaque prestation.



La présence des jeunes de PastWeek, encadrés par Rachel Nicolas et Patrice Vernet de la radio locale, permet de mettre en valeur le talent de nos artistes régionaux.



Directeur de la publication : René AVINENS
Photographies et mise en page : mairie d'AUBIGNOSC
Impression : Imprimerie Nouvelle - SISTERON